

COTES D'ARMOR
QUINTIN
22800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2021

Date de la convocation : 25/06/2021

Membres en exercice : 23

Présents : CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE COZLER Marie-Christine - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène - - RUEN Pauline - REPERANT Thibault.

Absents excusés : HAMON Jean-Paul (proc à THERIN Emmanuel) - COISY Thierry (proc à CARRO Nicolas) - LE CHANU Fabienne (proc à AUBRY Charlène) - LE FUR Corentin (proc à CHATTARD-GISSEROT Thibault) - HELLARD Hugo (proc à AUBRY Isabelle).

Secrétaire de séance : CHATTARD-GISSEROT Thibault

DELIBERATION
n° 2021-06-33

Les tarifs scolaires et péri-scolaires

Rapporteur : Nicolas CARRO

Nicolas CARRO présente le tableau des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 pour le restaurant scolaire et la garderie municipale.

Il indique que la ville de Quintin peut désormais bénéficier du dispositif d'Etat : la cantine à 1€.

En effet dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État vient aider les communes et intercommunalités rurales les plus fragiles (touchant la dotation de solidarité rurale) de moins de 10 000 habitants à mettre en place une tarification sociale des repas de cantine scolaire.

La cantine à 1€ prévoit le financement d'une part des repas servis par la cantine si la commune volontaire met en place une tarification progressive composée d'à minima trois tranches, la tranche la plus basse étant à maximum 1€ par repas et par enfant.

Pour chaque repas servi au tarif maximal d'1€ par jour l'Etat verse une subvention de 3€ à la ville.

RESTAURANT SCOLAIRE

DESIGNATION	2020/2021	VOTE école primaire 2021/2022
Ecole primaire : Tranche 5 ou A (QF>529)	3,50	3,50
<i>Pour les élèves résidents à Quintin</i>		
Ecole primaire : Tranche B (420<QF<529)	2,80	2,80
Tranche C (QF<420)	1,85	1€
Employés communaux	4,30	4,30
Enseignants et occasionnels	5,70	5,70
Rationnaire amenant son repas	1,00	1,00
GARDERIE MUNICIPALE		
		à compter du 1er sept 2020
DESIGNATION	2019/2020	2020/2021
Droit d'inscription / famille	16,30	16,50
Matin	1,00	1,05
Matin et soir	2,35	2,40
Soir	2,35	2,40
Occasionnel non inscrit		
Matin	4,60	4,70
Matin et soir	4,60	4,70
Soir	4,60	4,70
Forfait collectivité de Cohiniac par enfant et par année scolaire	16,30	16,50
un tarif dégressif : moins 10% à partir du 2ème enfant moins 20% à partir du 3ème enfant moins 30% à partir du 4ème enfant et ainsi de suite (délib 74/2008)		
Dépassement des heures		15 € pour l'heure supplémentaire débutée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- *Vote les tarifs Restaurant Scolaire, à l'unanimité,*
- *Vote les tarifs de la garderie municipale, à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas CARRO.

